AVERTISSEMENTS AGRICOLES

2

DLP=1-9-78031947

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL

60,00 francs

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C.C.P. BORDEAUX 6702-46 X

31 AOUT 1978 - BULLETIN TECHNIQUE SPECIAL CIRPHIS

CHENILLES DE LA NOCTUELLE DES GRAMINEES

De nombreuses chenilles de la noctuelle des graminées (Mythimna unipuncta ou Cirphis unipuncta) ainsi que des chrysalides sont observées sur prairies de graminées et gazons, dans des secteurs localisés des départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques :

- en Chalosse : BAHUS - SOUBIRAN, LATRILLE, SORBETS
- CAGNOTTE
- MAGESCQ
- ARUDY, ABIDOS, GARLIN en Béarn
- SAINT JEAN DE LUZ, AHETZE en Pays basque.

Elles occasionnent déjà des dégâts dans les cultures de maïs voisines.

LUTTE

La lutte sera entreprise en fonction des populations observées. Si les chenilles jeunes sont les plus nombreuses et que l'on observe peu ou pas de chrysalides, on pourra intervenir immédiatement sur prairies, pacages, gazons, bordures de parcelles de maïs, en particulier parcelles enherbées, par l'épandage d'un appât composé de :

- son : 100 kg
- endosulfan : 600 g de M.A., ou lindane : 500 g de M.A.
- eau : 20 à 60 litres.

.../...

P281

Il existe également des appâts tout prêts, commercialisés sous forme de granulés :

- carbaryl : Sevin appât
- chlorpyriphos éthyl : Dursban appât
- toxaphène : Sopraphène granulé.

Les appâts seront distribués de préférence le soir, à raison de 40 à 50 kg/ha.

On peut également envisager sur les cultures de maïs, notamment maïs-semences, une pulvérisation d'endosulfan + parathion éthyl (Drifène AP, Ekadrine PE) à la dose de 3,5 à 4 litres/hectare de produit commercial.

SURVEILLANCE

Il est à prévoir une nouvelle invasion à partir de la dernière semaine de Septembre. Nous recommandons donc aux agriculteurs de surveiller attentivement leurs cultures de maïs de façon à intervenir dès que la situation l'exigera.

Pour tout renseignement complémentaire, les abonnés pourront s'adresser à :

LANDES :

Service de la Protection des Végétaux
Lycée agricole
OEYRELUY
40990 SAINT PAUL LES DAX

Tél. 74.11.93

PYRENEES ATLANTIQUES

Service de la Protection des Végétaux
Cité administrative
B.P. 509
64010 PAU-UNIVERSITE

Tél. 02.79.33

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.AP.P.P. n° 524 AD

M. LARGE